



# Assemblée générale

Cinquante et unième session

Distr. Générale

25 août 1997  
Original : anglais

---

## **Point 140 a) de l'ordre du jour**

**Aspects administratifs et budgétaires  
du financement des opérations de maintien  
de la paix des Nations Unies :  
financement des opérations de maintien  
de la paix des Nations Unies**

**Compte d'appui aux opérations  
de maintien de la paix :  
Groupe des enseignements tirés des missions**

Rapport du Secrétaire général

### *Résumé*

Le présent rapport est présenté en application de la résolution 51/239 de l'Assemblée générale, en date du 17 juin 1997, au paragraphe 18 de laquelle l'Assemblée a notamment prié le Secrétaire général de lui présenter, au plus tard le 31 août 1997, des propositions sur les ressources et les structures qui permettraient de renforcer les fonctions relatives aux enseignements tirés des missions et de veiller à ce que les enseignements tirés de l'expérience acquise dans les opérations de maintien de la paix soient partagés et mis à profit.

Pour les raisons exposées dans le présent rapport, le Secrétaire général présente à nouveau les propositions qu'il a faites dans le document A/51/890 (annexe I, par. 30) en vue de créer, au sein du Groupe des enseignements tirés des missions, trois nouveaux postes (un poste P-4, un poste P-2/1 et un poste d'agent des services généraux) qui seraient

imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix durant la période allant du 1er janvier au 30 juin 1998.

Il est prévu que les dépenses afférentes aux trois postes pourront être imputées sur les ressources approuvées par l'Assemblée générale pour le compte d'appui durant la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998. Par conséquent, aucun crédit additionnel n'est demandé.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1	4
II. Généralités .....	2 - 3	4
III. Objectifs .....	4	4
IV. Fonctions et méthodologie .....	5 - 6	5
V. Activités déjà réalisées et rapports publiés .....	7 - 8	6
VI. Programme de travail pour 1997/98 .....	9 - 14	7
VII. Ressources nécessaires .....	15 - 24	9
A. Postes nécessaires .....	15 - 23	9
B. Ressources nécessaires autres que les postes .....	24	12
VIII. Conclusion .....	25	12

## I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 18 de la résolution 51/239 de l'Assemblée générale, en date du 17 juin 1997, dans lequel l'Assemblée a noté l'utilité des fonctions relatives aux enseignements tirés des missions et a prié le Secrétaire général de lui présenter, au plus tard le 31 août 1997, pour qu'elle les examine au cours de la troisième partie de la reprise de sa cinquante et unième session, des propositions sur les ressources et les structures qui permettraient de renforcer ces fonctions et de veiller à ce que les enseignements tirés de l'expérience acquise dans les opérations de maintien de la paix soient partagés et mis à profit.

## II. Généralités

2. Le Groupe des enseignements tirés des missions a été créé en avril 1995 en application des recommandations 1 à 4 formulées par le Secrétaire général dans son rapport intérimaire au Comité du programme et de la coordination (CPC) sur l'évaluation approfondie de la phase de démarrage des opérations de maintien de la paix<sup>1</sup> et de la recommandation 1 du Bureau des services de contrôle interne figurant dans son rapport final au CPC sur le même sujet<sup>2</sup>, afin de mieux permettre au Département des opérations de maintien de la paix d'étudier et d'analyser en profondeur les missions et d'établir une mémoire institutionnelle dans ce domaine.
3. Il convient de noter qu'à sa session de mai 1997, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a pris note de l'utile travail accompli par le Groupe des enseignements tirés des missions et a recommandé que le Secrétaire général cherche à assurer au Groupe un financement stable et prévisible (voir A/52/209, par. 63).

## III. Objectifs

4. Les objectifs du Groupe consistent :
  - a) À tirer les enseignements des opérations de maintien de la paix passées et en cours et à recommander qu'ils soient mis à profit afin d'améliorer la planification, la gestion, la conduite et l'appui des opérations actuelles et futures;
  - b) À établir une mémoire institutionnelle dans le domaine du maintien de la paix.

## IV. Fonctions et méthodologie

5. Afin d'atteindre ses objectifs, le Groupe est chargé des domaines d'activité suivants :
  - a) *Analyses axées sur les missions* : il s'agit d'examiner tous les aspects d'une opération de maintien de la paix, y compris la manière dont a été mise à profit l'expérience acquise antérieurement, les enseignements qui ont été dégagés à mi-parcours durant l'opération en question et les modifications

---

<sup>1</sup> E/AC.51/1994/3 et Corr.1, par. 8 à 14.

<sup>2</sup> E/AC.51/1995/2 et Corr.1, annexe, par. 16 à 18.

- qui ont été éventuellement apportées, de manière à tirer de nouvelles leçons pratiques et à recommander des moyens permettant de les appliquer aux autres opérations en cours et aux missions futures;
- b) *Analyses axées sur les fonctions* : il s'agit d'entreprendre des études thématiques afin d'examiner d'importants aspects communs à la plupart des opérations de maintien de la paix;
  - c) *Suivi de l'application des enseignements tirés des missions* : tandis que la mise en oeuvre continue d'incomber au département, à l'organisme ou au service compétent, le Groupe assure le suivi de l'application des recommandations en publiant chaque année un rapport de situation;
  - d) *Mémoire institutionnelle dans le domaine du maintien de la paix* : le Groupe est chargé de créer et de gérer un centre d'information permettant de conserver, sous forme électronique et sur papier, les données voulues sur les opérations de maintien de la paix;
  - e) *Études et projets spéciaux* : le Groupe est chargé d'effectuer des études spéciales et d'autres recherches à la demande des missions ou du Département.
6. Le Groupe a élaboré pour ses études une méthodologie générale qu'il améliore progressivement à la lumière de l'expérience acquise. Le processus d'établissement des études est intégré et bénéficie de la collaboration étroite de tous les participants à une opération de maintien de la paix, c'est-à-dire la mission sur le terrain, les pays qui fournissent des contingents, le Secrétariat de l'ONU, les organisations régionales et intergouvernementales, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales. L'étude d'une mission de maintien de la paix comprend les 12 étapes suivantes :
1. Étude des documents et rapports disponibles sur l'opération.
  2. Entretiens avec les officiers de secteur du Département des opérations de maintien de la paix.
  3. Entretiens avec les fonctionnaires compétents des autres départements et des institutions spécialisées.
  4. Évaluation des demandes des pays qui fournissent des contingents.
  5. Entretiens avec les conseillers politiques et militaires des missions permanentes des États concernés.
  6. Réunions de compte rendu avec les hauts responsables de la mission.
  7. Distribution d'un questionnaire aux fonctionnaires des missions pour assurer la remontée de l'information (un questionnaire intégré est en préparation).
  8. Visites sur le terrain.
  9. Consultations sur l'opération avec des experts extérieurs.
  10. Consultations à l'intérieur du système des Nations Unies.
  11. Organisation d'un atelier ou séminaire général avec les pays qui fournissent des contingents, les fonctionnaires de l'ONU et de la mission de maintien de la paix, les institutions spécialisées, les organisations non gouvernementales et les experts.
  12. Publication du rapport sur les enseignements tirés de la mission.

## V. Activités déjà réalisées et rapports publiés

7. Le Groupe a effectué les activités suivantes :
- a) Études d'ensemble de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) et de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR);
  - b) Évaluation à mi-parcours de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) et de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III);
  - c) Séminaire sur l'information dans le cadre des opérations sur le terrain, en coopération avec le Département de l'information (mars 1997);

- d) Études et recherches effectuées de temps à autre sur certains sujets à la demande du Département ou des missions;
  - e) Création du Centre d'information sur les enseignements tirés des missions afin de recueillir et de conserver des données et des archives institutionnelles sur les opérations de maintien de la paix.
8. Le Groupe a publié les rapports et documents suivants :
- a) Rapports d'ensemble sur l'ONUSOM (décembre 1995) et la MINUAR (décembre 1996) (en anglais et en français);
  - b) «Action multidisciplinaire de maintien de la paix : les enseignements tirés de l'expérience récente» (en anglais et en français) (décembre 1996);
  - c) Évaluation à mi-parcours de la MINUHA (diffusion interne) (mars 1996);
  - d) Rapport d'activité sur l'application des enseignements tirés des missions (diffusion interne) (décembre 1996).

## **VI. Programme de travail pour 1997/98**

9. Durant la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, le Groupe entreprendra des études sur UNAVEM I, II et III, sur la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et les Forces de paix des Nations Unies (FPNU) et sur la MINUHA et la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH). Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a encouragé le Groupe à continuer de tirer parti de l'expérience des pays fournissant des contingents et à s'appuyer sur les conclusions tirées de l'expérience que ceux-ci avaient acquise dans le cadre de missions sur le terrain (voir A/52/209, par. 63). Conformément à cette recommandation, le Groupe, tout en entreprenant ces études, analysera les évaluations et recommandations émanant des pays qui fournissent des contingents et s'entretiendra avec les conseillers politiques et militaires des missions permanentes de ces pays — 48 pays pour l'UNAVEM (96 conseillers), 40 pays pour la FORPRONU/FPNU (80 conseillers) et 34 pays pour la MINUHA/MANUH (68 conseillers) — soit au total 244 membres de missions permanentes (sans compter le personnel des organisations régionales, du Secrétariat de l'ONU, des institutions spécialisées et des organisations non gouvernementales). Dans le cadre de ces études, un ou deux séminaires auront lieu au sein du système des Nations Unies et il est possible que se tiennent aussi des séminaires auxquels participeront les pays qui fournissent des contingents.
10. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a prié le Secrétaire général de le tenir informé de l'expérience acquise par l'Organisation des Nations Unies en matière de déminage dans le cadre des opérations de maintien de la paix, en tenant compte des apports de ceux qui participent à ces activités (voir A/52/209, par. 65). Le Groupe entreprendra par conséquent une étude sur le déminage durant la période de 12 mois en cours.
11. Le Comité spécial a également encouragé le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les arrangements et organismes régionaux afin d'accroître les capacités de la communauté internationale en matière de maintien de la paix et de sécurité internationales, et a noté l'expérience concluante de la coopération entre l'Organisation et un certain nombre d'organismes régionaux et sous-régionaux (ibid., par. 87). Il a encouragé le Secrétaire général à continuer d'examiner la question de la coopération dans le domaine du maintien de la paix entre l'ONU et les organisations régionales (ibid., par. 90). Une étude sera entreprise au cours de la même période sur l'expérience acquise au titre de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans le cadre des opérations de maintien de la paix.
12. Étant donné l'évolution de la situation en Angola, au Cambodge, en Somalie et dans l'ex-Yougoslavie, le Groupe envisage également d'entreprendre une étude sur les arrangements faisant suite aux opérations de maintien de la paix qui permettraient de consolider la paix.

- 
13. Le Groupe est chargé d'établir une mémoire institutionnelle dans le domaine du maintien de la paix afin d'aider à planifier, conduire, gérer et appuyer les opérations actuelles et futures. À cette fin, il a créé un Centre d'information dans lequel les données pertinentes sur le maintien de la paix sont systématiquement conservées sous forme électronique et sur papier. Le Centre recueille les rapports et documents relatifs aux opérations passées et en cours (voir par. 19 d) ci-après), ainsi que les évaluations, recommandations et données d'expérience émanant des pays qui fournissent des contingents et les études et publications sur le maintien de la paix provenant d'institutions nationales et d'établissements de recherche. Durant la période allant jusqu'au 30 juin 1998, le renforcement du Centre d'information se poursuivra grâce à de nouvelles acquisitions et à l'automatisation progressive de la base de données.
  14. Le Bureau des services de contrôle interne, aux paragraphes 9 à 14 de son deuxième rapport annuel (A/51/432, annexe), ainsi que le Secrétaire général et le Bureau dans leurs rapports sur l'évaluation approfondie des opérations de maintien de la paix<sup>3</sup>, ont souligné qu'il était important de créer un centre de documentation pour aider les bureaux extérieurs en leur fournissant des documents de référence sur l'expérience passée, les instructions permanentes, les orientations et les directives. En conséquence, une liaison informatique directe sera établie avec les missions sur le terrain afin de leur permettre d'avoir accès à l'information. Durant la période considérée, le Groupe s'attend également à devoir répondre à des demandes émanant des missions de maintien de la paix en ce qui concerne l'expérience précédemment acquise dans le cadre de situations spécifiques. Il continuera de contribuer à la planification d'opérations nouvelles et de suivre, en collaboration avec les services compétents du Secrétariat, l'application des recommandations faites dans ses études. Il produit un rapport annuel sur l'état de l'exploitation des enseignements tirés des opérations de maintien de la paix. Le premier rapport a été publié en décembre 1996 et un deuxième est prévu pour décembre 1997.

---

<sup>3</sup> E/AC.51/1994/3 et Corr.1, par. 10; E/AC.51/1995/2 et Corr.1, par. 16 à 18; E/AC.51/1996/3 et Corr.1, par. 9 et 10.

## VII. Ressources nécessaires

### A. Postes nécessaires

	Postes temporaires									
	Budget ordinaire		Compte d'appui		Autres sources de financement		Personnel fourni à titre gracieux		Total	
	1996-1997	1998-1999 <sup>a</sup>	1996-1997	1997-1998 <sup>b</sup>	1996-1997	1997-1998 <sup>b</sup>	1996-1997	1997-1998 <sup>b</sup>	1996-1997	1997-1998 <sup>b</sup>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>										
SGA	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SSG	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D-1	1	1	—	—	—	—	—	—	1	1
P-5	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—
P-4	—	—	—	1	2	—	—	—	2	1
P-3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
P-2/1	—	—	—	1	1	—	—	—	1	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
<b>Agents des services généraux</b>										
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	1	1	—	1	1	—	—	—	2	2
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total général</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>1<sup>c</sup></b>	<b>—</b>	<b>7</b>	<b>5</b>

<sup>a</sup> Tel que figurant dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 [A/52/6 (chap. 3)].

<sup>b</sup> Du 1er janvier au 30 juin 1998.

<sup>c</sup> L'affectation d'un officier détaché à titre gracieux au Groupe des enseignements tirés des missions a pris fin en février 1997.

15. Lors de sa création en avril 1995, le Groupe des enseignements tirés des missions a été doté de deux postes (un poste D-1 pour le Chef du Groupe et un poste d'agent des services généraux pour un assistant de recherche) qui continuent d'être inscrits au budget ordinaire. En décembre 1995, un fonds d'affectation spéciale a été créé pour appuyer le mécanisme des enseignements tirés des missions, grâce auquel le Groupe a pu disposer de postes et d'autres ressources supplémentaires. À l'heure actuelle, ce fonds permet de financer quatre postes (deux postes P-4, un poste P-2/1 et un poste d'agent des services généraux). L'arrangement en vigueur avec les donateurs qui contribuent au fonds prévoit que le financement des quatre postes prendra fin le 31 décembre 1997.



### Ressources nécessaires pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1998

16. Dans son récent rapport sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/51/890), le Secrétaire général a proposé de créer trois nouveaux postes temporaires pour le Groupe des enseignements tirés des missions : un poste P-4, un poste P-2/1 et un poste d'agent des services généraux. Toutefois, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, estimant que les fonctions relatives aux enseignements tirés des missions devraient faire partie des responsabilités permanentes de toutes les unités administratives participant à l'appui aux opérations de la paix, n'a pas recommandé la création des trois nouveaux postes proposés (voir A/51/906 et Corr.1, par. 21). Dans sa résolution 51/239, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter des propositions sur les ressources et les structures qui permettraient de renforcer ces fonctions et de veiller à ce que les enseignements tirés de l'expérience acquise dans les opérations de maintien de la paix soient partagés et mis à profit.
17. À la suite d'un examen approfondi des structures du Groupe des enseignements tirés des missions et d'une réévaluation de ses besoins, le Secrétaire général demeure convaincu que le Groupe ne saurait accomplir sa tâche à l'aide de ses deux postes qui restent inscrits au budget ordinaire (un poste D-1 et un poste d'agent des services généraux), du fait qu'il est prévu que le financement à titre de contribution volontaire des autres postes extrabudgétaires dont dispose actuellement le Groupe cessera au 31 décembre 1997. Cette tâche ne peut pas non plus être exécutée à titre ponctuel par les effectifs existants des autres unités administratives du Département des opérations de maintien de la paix.
18. Le Secrétaire général estime que ses propositions concernant le personnel chargé des fonctions relatives aux enseignements tirés des missions permettront au Groupe d'exécuter son programme de travail pour 1997/1998 dans le contexte de la structure proposée ci-après.

### Structure

19. La structure proposée pour le Groupe porte sur trois domaines fonctionnels distincts : a) recherche et analyse, et suivi de l'application des enseignements tirés des missions, b) coordination et partage de l'expérience acquise avec les États Membres, les organisations et les organes concernés, et c) développement de la mémoire institutionnelle dans le domaine du maintien de la paix. Le Groupe est organisé de la façon suivante :
  - a) *Bureau du Chef du Groupe.* Le Chef du Groupe est chargé de planifier, d'organiser et de diriger toutes les activités de son unité. Le Bureau comprendra le Chef du Groupe et un assistant administratif (de la catégorie des agents des services généraux) qui seront chargés d'assurer un appui administratif pour toutes les activités du Groupe.
  - b) *Coordination et partage de l'expérience acquise et suivi de l'application des enseignements tirés des missions.* Le responsable de la coordination, sous la direction du Chef du Groupe, sera chargé de toutes les tâches de coordination et de liaison du Groupe, y compris la coordination avec les États Membres, les organisations régionales, le Secrétariat de l'ONU, les institutions spécialisées, les missions de maintien de la paix, les instituts de recherche et les organisations non gouvernementales, afin de partager l'expérience acquise dans les opérations de maintien de la paix. Il sera également chargé de rassembler les données d'expérience provenant des diverses opérations, des pays fournissant des contingents, du Secrétariat de l'ONU, des institutions spécialisées, des organisations régionales et des organisations non gouvernementales, et de diffuser auprès de tous les intéressés les rapports et publications du Groupe. Il aura par ailleurs pour tâche de prévoir et d'organiser des séminaires et ateliers sur l'expérience acquise, des consultations avec des experts extérieurs et des visites sur le terrain des équipes chargées des enseignements tirés des missions, et de suivre l'application des leçons de terrain.
  - c) *Recherche et analyse.* Le responsable de ce secteur aidera le Chef du Groupe à effectuer tous les travaux de recherche et d'analyse. Il aidera à planifier et organiser toutes les études, y compris la publication des rapports et documents du Groupe.

- d) *Centre d'information.* Le Centre d'information constituera essentiellement la «mémoire institutionnelle» du Secrétariat de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et son fonctionnement sera assuré par un assistant de recherche (de la catégorie des agents des services généraux). Sous la direction du Chef du Groupe, l'assistant de recherche sera chargé de conserver systématiquement les données voulues sur le maintien de la paix, sous forme électronique et sur papier. Le Centre recueillera les rapports et documents concernant les opérations passées et en cours, tels que les rapports de fin de mission et les évaluations des représentants spéciaux du Secrétaire général, des commandants des forces et des autres hauts responsables des missions, les rapports de mission, d'évaluation et de reconnaissance techniques, les règles d'engagement, les accords sur le statut des missions et des forces, les instructions permanentes et autres documents directifs. Il rassemblera et conservera également les études et publications sur le maintien de la paix émanant des institutions nationales et des établissements de recherche. Une liaison informatique directe sera établie avec les missions de maintien de la paix afin de permettre à celles-ci d'avoir accès à l'information.
20. En fonction de ce qui précède, le Secrétaire général présente à nouveau sa demande visant à ce que soient créés au sein du Groupe des enseignements tirés des missions trois nouveaux postes (un poste P-4, un poste P-2/1 et un poste d'agent des services généraux) à imputer sur le compte d'appui, ainsi qu'il était proposé à l'origine (voir A/51/890). Les trois nouveaux postes seraient créés initialement pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1998.

#### **Nouveaux postes**

21. Un poste P-4 est demandé pour un fonctionnaire de la coordination chargé de toutes les tâches de coordination et de liaison du Groupe, y compris la collecte et l'analyse des données d'expérience provenant des diverses opérations de maintien de la paix, des pays fournissant des contingents, du Secrétariat de l'ONU, des institutions spécialisées et des organisations non gouvernementales. Le responsable devrait également rassembler et analyser les études sur les opérations de maintien de la paix provenant des institutions nationales, des instituts de recherche et des établissements universitaires, ainsi que prévoir et organiser des séminaires et ateliers sur l'expérience acquise durant les missions, des consultations avec des experts extérieurs et des visites sur le terrain des équipes chargées des enseignements tirés des missions. Il aiderait à établir les rapports sur les leçons de terrain et autres documents du Groupe et serait également chargé de rédiger des recommandations destinées à être appliquées par divers départements et services du Secrétariat et examinées par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, et de suivre l'application des enseignements tirés des missions. En outre, il ferait fonction de rapporteur pour les consultations internes et les séminaires et ateliers, et dirigerait l'équipe chargée de l'étude sur la MINUHA/MANUH.
22. Un poste P-2/1 est demandé pour un analyste auxiliaire (affaires politiques et civiles). Sous la direction du Chef du Groupe, le responsable entreprendrait des recherches et des analyses approfondies sur les aspects des opérations relatifs aux affaires politiques et civiles, et rédigerait les rapports des séminaires, ateliers et réunions d'experts. Il ferait fonction de rapporteur pour les consultations internes et les séminaires et ateliers et aiderait à établir les documents relatifs au concept des opérations, les rapports sur les enseignements tirés des missions et autres documents du Groupe. Par ailleurs, il aiderait l'équipe chargée d'étudier la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans le domaine des opérations de maintien de la paix.
23. Un poste d'agent des services généraux est demandé pour un assistant administratif, qui est nécessaire pour assurer un appui à toutes les activités du Groupe, y compris les séminaires, réunions d'experts, visites sur le terrain et publication des documents. L'assistant établirait et diffuserait la documentation destinée aux réunions internes, aux consultations et aux ateliers et aiderait le fonctionnaire de la coordination à effectuer tous les travaux d'administration et de coordination. Il aiderait également à organiser et gérer les fichiers, ouvrages, bandes audio et vidéo et autres acquisitions du Centre d'information.

## **B. Ressources nécessaires autres que les postes**

24. Les ressources autres que les postes destinées au Groupe des enseignements tirés des missions sont financées grâce au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'à des fonds extrabudgétaires. Le compte d'appui prévoyait, pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, des crédits concernant les frais de voyage du Groupe (38 400 dollars), ainsi que des fonds pour les ouvrages et documents destinés au Centre d'information (2 500 dollars). Des ressources supplémentaires autres que les postes proviennent des contributions au fonds d'affection spéciale visant à appuyer le mécanisme des enseignements tirés des missions. Au 15 août 1997, des fonds provenant de contributions volontaires d'un montant de 313 000 dollars ont été affectées au Groupe pour le personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (26 000 dollars), les frais de voyage (60 400 dollars), les services de conférence (13 300 dollars), les fournitures, mobilier et matériel de bureau (48 800 dollars), les travaux contractuels d'imprimerie (10 600 dollars), les consultants et experts (56 000 dollars) et les dépenses d'appui au programme (97 300 dollars). Aucun crédit additionnel pour les dépenses autres que le coût des postes n'est demandé pour le Groupe dans le contexte du présent rapport.

## **VIII. Conclusion**

25. Les dépenses afférentes à un poste P-4, à un poste P-2/1 et à un poste d'agent des services généraux pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1998 sont estimées à 132 250 dollars. Au cas où l'Assemblée générale approuverait sa demande, le Secrétaire général prévoit que ces dépenses pourront être couvertes grâce aux ressources approuvées par l'Assemblée pour le Département des opérations de maintien de la paix, dans le cadre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998.